Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Application des délégations d'attribution au maire - *Délibération D26_31*

Rapporteur : Isabelle BOULIC, 1ère adjointe

Le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat certaines attributions de son ressort, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le dernier conseil municipal, le maire a ainsi procédé à la signature de :

- la Convention de mise à disposition de la photothèque de Tourisme Côte des Légendes, le 27/05/2026. L'office du tourisme donne ainsi accès à titre gratuit à une partie des photographies de sa photothèque.

- de trois marchés de maintenance via le Groupement de commande de la Communauté des communes Côte des Légendes ont été signés par la Présidente de la CLCL en mars 2026. Ces marchés sont conclus pour la première année jusqu'au 31/12, puis reconductible trois fois par période d'un an (01/01-31/12). Ils se termineront le 31 décembre 2029. Le maire va engager les bons de commande annuels respectifs pour 2026.
*Marché de service n° 2025-26 / Lot 1 Chauffage ; Ventilation ; Climatisation
Montant maxi entretien/an : 1 038€ /HT et montant maxi /an hors entretien : 1 500 €
Titulaire : IGEO (Rennes)
*Marché de service n° 2025-26 / Lot 2 : Portes sectionnelles, portes automatiques, rideaux, barrières et portails- Montant maxi entretien/an : 180 € /HT et montant maxi /an hors entretien : 150 € - Titulaire : AF Maintenance (Guipavas)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

DATE DE CONVOCATION : 29 mai 2026 et 1er juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
PRESENTS : ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
SECRETAIRE DE SEANCE : VANLERBERGHE Bernard

Application des délégations d'attribution au maire - *Délibération D26_31*

*Marché de service C-2026-01 : entretien et maintenance des toitures de bâtiments
Montant maxi entretien/an : 4 050€ /HT et montant maxi /an hors entretien : 2 500 €
Titulaire : SOPREMA (Brest)

-Arrêtés d'alignement signés dans le cadre de demandes d'urbanisme :
AR 2026 n°15 – demande notaire Corlay et Goasdoue, le 10 mars 2026
AR2026 n°17 - demande notaire Goasdoue, le 3 avril 2026

- PV de délimitation signé en dehors d'une demande d'urbanisme :
Validation PV le 25/05/2026- – Géomètre Ollivier -départs courriers D26-73 et 73 bis

Le conseil municipal prend acte de ces délégations.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.06.11 11:41:20 +02'00'